



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Ile de France « Voiture électrique ».

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration
Nombre de Membres présents à la séance

13
8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le vingt-cinq mars, s'est réuni le dix avril deux mille vingt-cinq sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Mélissa VARCHOSAZ , Monsieur Yvon LEVECQ, représentant le Conseil Municipal

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, Monsieur Frédéric DUPONT, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, Monsieur Ludovic BORDES, Directeur d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Madame Mélanie ROLLAND
Madame Marie COMBELLE par Monsieur Yvon LEVECQ

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20250410-12-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE

« Achat d'un véhicule électrique »

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles réuni en séance le 10 avril 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-10 et L.2334-42,

VU le budget de la région Île-de-France pour 2025,

CONSIDÉRANT que ce dispositif vise à subventionner des opérations et projets, à moderniser, et à renforcer des initiatives contribuant à lutter contre le réchauffement climatique,

CONSIDÉRANT que la Caisse des écoles de Levallois souhaite réduire son empreinte carbone,

CONSIDÉRANT que le coût estimé de l'acquisition d'un véhicule 100 % électrique est de 23 711 € HT pour un montant de 10 000 € de subvention peut être sollicité, en respectant le cumul maximum de 80% de subvention autorisé,

CONSIDÉRANT que ce projet est d'intérêt général et local,

CONSIDÉRANT que Conseil Régional d'Île-de-France attribue des subventions d'investissement au titre du dispositif « Budget participatif écologique » pour ces opérations,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}: D'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à solliciter cette subvention d'investissement d'un montant de 10 000 € au titre de l'achat d'un véhicule propre pour les livraisons d'outils pédagogiques auprès du Conseil Régional,

ARTICLE 2 : De s'engager sur une participation minimale du montant total du projet selon les dispositions légales en vigueur,

ARTICLE 3 : D'imputer les recettes correspondantes au budget de la Caisse des Ecoles,

ARTICLE 4 : D'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte relatif à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,



Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire et Périscolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20250410-12-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025